



WAHLBACH

Juillet 2024

le hibou rapporteur N° 16

Retrouvez les infos sur www.wahlbach.fr



La communauté des habitants de Wahlbach possédait des armoiries depuis la fin du XVIIe siècle, suivant l'Armorial de 1967 : « D'argent au fer à cheval de sable, accompagné en pointe de la double lettre W, à dextre, et de la lettre B à sénestre, aussi de sable. » A présent, la commune porte « de gueules à la croix tréflée d'argent un fer à cheval d'or brochant, les huit trous de clous ajourés ». Ces armoiries ont été créées en 1979, afin de différencier les trois communes de Battenheim, Kembs et Wahlbach, lesquelles portaient toutes « d'argent au fer à cheval de sable ».

L'embellissement du village

MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s Administré(e)s,

Nous voilà déjà au mois de juillet, avec un début d'été bien capricieux. Il a fallu compter avec quelques ondes météorologiques, sportives, et politique...

J'aimerais revenir sur quelques moments marquants. Tout d'abord la sortie des Séniors, fin avril, pour une journée de retrouvailles et d'échanges sur les hauteurs de Gérardmer. Après une visite de la Confiserie Géromoise, avec dégustation et un déjeuner en commun, s'en est suivi une balade en bateau sur le lac.

La journée citoyenne 2024 a connu un franc succès en réunissant de nombreux bénévoles enthousiastes, dans une ambiance fort sympathique. D'après notre Député Bruno Fuchs, nous avons battu le record de la circonscription, au prorata de la population totale. BRAVO et MERCI à tous les participants pour leur implication ; l'équipe municipale et les services de la mairie pour l'organisation et la réalisation de cette belle opération ; notre « chef cuistot » Jean-Marc ; les bonnes pâtisseries, également déposées par des habitantes du village qui se reconnaîtront... Rendez-vous est donné pour 2025 !

La belle saison étant propice aux barbecues et la tonte des pelouses, je vous remercie de faire preuve de civisme et de respect envers vos voisins, en veillant à ne pas nuire à leur tranquillité.

Soyons également compréhensifs avec les agriculteurs qui ont démarré la période des moissons. Ce moment, bien que de courte durée, exige un travail intense et une grande attention à la météo.

En matière d'urbanisme, la dernière tranche des travaux de la rue de Zaessingue va être engagée d'ici l'automne. La finalité est d'améliorer la circulation et la sécurité des piétons.

Des travaux de busage de fossés ont eu lieu dans le haut de la rue de Bâle. Je souhaite vous informer que chaque particulier concerné par un nouvel aménagement devant son entrée (busage ou enrobé) a pris les travaux le concernant à sa charge.

Reste un point sur lequel je souhaite encore vous donner une avancée : le projet de construction d'un accueil périscolaire. Nous poursuivons notre réflexion, et sommes actuellement en phase de retenir le site le plus adapté à ce projet.

En conclusion, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été, rempli de détente et de moments de partage.

Je vous remercie pour votre attention.

Votre Maire, Anthony Martin

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Au regard de la concertation publique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies, selon la cartographie suivante :

- **Pour le photovoltaïque sur toiture et solaire thermique** : l'ensemble du ban communal en zone constructible et des sorties d'exploitations agricoles ;
- **Pour le photovoltaïque sur ombrières** : pas de zone d'accélération proposée – Option non retenue ;
- **Pour le photovoltaïque au sol** : Possibilité uniquement sur des friches ;
- **Pour la géothermie de surface** : étudiée au cas par cas avec des experts ;
- **Pour la géothermie profonde** : pas de zone d'accélération proposée – Option non retenue ;
- **Pour la méthanisation** : étudiée au cas par cas avec un périmètre minimum de 100 mètres autour des habitations ;
- **Pour l'éolien** : pas de zone d'accélération proposée – Option non retenue ;
- **Pour l'hydroélectricité** : pas de zone d'accélération proposée – Option non retenue ;
- **Pour l'agrivoltaïque** : Possibilité uniquement sur des friches ;

PROJET DU PERISCOLAIRE

Dans le cadre du projet du périscolaire, le bureau d'étude a fait parvenir une analyse financière comparative des trois sites à la commune.

Le site de l'implantation du projet n'étant pour l'heure pas défini (en attente d'un 4ème site éventuel), le Conseil Municipal a pris connaissance des documents, et se prononcera définitivement pour la réalisation ou non du projet, lors d'une prochaine séance.

CONSEIL DU SIVOM - SÉANCE DU 27 MAI 2024

SUBVENTION PERISCOLAIRE

Monsieur le Président informe que le montant de la subvention 2024 pour le périscolaire les P'tits Loustics s'élève à 23 163.93 €.

Le montant de la subvention 2024 est plus élevé que l'année précédente (14 486 €).

En 2023, l'appel de subvention du périscolaire comprenait 2 années (2022 et 2023) de subventions de la Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Le Conseil Syndical prend acte de cette information.

SORTIE SENIORS DU 27 AVRIL 2024



CEREMONIE DU 8 MAI 2024



En ce jour férié commémorant la Victoire du 8 mai 1945, une gerbe tricolore a été déposée au pied de la croix monumentale qui fait office de monument aux morts. Et ce, afin de se souvenir de la victoire des nations alliées, de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, et de tous ceux qui ont été victimes du conflit le plus meurtrier de l'histoire. Notre Maire, Anthony MARTIN, était entouré par ses prédécesseurs Maurice Muller (également porteur de drapeau) et Raymond Henlin ; ses adjoints, ainsi que de son homologue de Zaessingue, Roger Zininger.

La cérémonie a eu lieu à l'issue de l'office religieux célébré par le Père Raymond. Elle a été rehaussée par la présence des membres du Corps Intercommunal des Sapeurs-Pompiers.



JOURNEE CITOYENNE DU 1ER JUIN 2024



JOURNEE CITOYENNE DU 1ER JUNE 2024

MERCI A TOUS LES BENEVOLES DE LEUR PARTICIPATION



JOURNEE DES SAGES DU 17 MAI 2024



Merci à tous les participants !



REPAS DU SIVOM DU 14 JUIN 2024



Bon vent à Eric !



Merci à Jean-Marc pour les délicieuses
côtelettes et merci à Julie pour son excellent
travail quotidien !



GRAINE DE MÔMES

L'association Graine de Mômes vous annonce ces futures actions qui auront lieu dans les prochains mois :

En septembre place au sport !

- Nous mettons en place dès le 5 septembre 2024 **des cours de danse** pour les enfants du CP au CM2, les jeudis soir à la mairie de Zaessingue. Contactez-nous si vous voulez plus d'informations : assograinedemomes@gmail.com
- Une initiation au **Karaté/ Fudokan** va être proposée aux enfants mais aussi aux adultes !

Puis nous pouvons déjà vous informer que la soirée HALLOWEEN sera reconduite cette année avec une surprise SPECTACULAIRE !

Les informations vous seront transmises début octobre.



C'est sous un beau soleil que les enfants de Wahlbach et Zaessingue ont pu réaliser, le samedi 25 juin 2024, une magnifique Fresque sur le mur du Wahl'Park ainsi qu'un bricolage pour la fête des mamans. Nous avons clôturé cette journée autour d'un goûter et d'un moment de jeu.

Nous souhaitons remercier :

- Notre prestataire KVALL pour ce très beau projet.
- Le SIVOM de Wahlbach-Zaessingue pour la participation financière.
- La Commune de Wahlbach pour le lieu de l'évènement.
- L'entreprise Drone Services 68 pour le reportage vidéo.
- Ainsi que les bénévoles et les familles ayant répondu présents.

En souhaitant vous voir nombreux lors de nos prochaines manifestations.



A bientôt !
L'équipe Graine de Mômes

MARCHÉ AUX PUCES



Après quatre années d'absence, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le Club des Seniors renforcés par l'Association Sport et Loisirs, ont été heureux de relever le défi en réorganisant leur traditionnel Marché aux Puces dans les rues de Zaessingue le dimanche 05 mai 2024.

Malgré une météo très capricieuse tôt le matin, les exposants, principalement habitants de nos deux villages, ne se sont pas découragés. Le ciel a fini par se dégager pour laisser place à de très beaux rayons de soleil. Les rues se sont remplies, les sourires sont revenus tant du côté des exposants que de celui des organisateurs. De beaux moments de partage et de convivialité autour du bar, du repas de midi, dans les rues et auprès des stands.

Nouveauté cette année, en plus du Marché aux Puces, l'Association Graine de Mômes a mis en place un Village d'Enfants qui fût un réel succès grâce à la participation des familles. L'Association remercie son partenaire ALSACRAFT pour l'atelier proposé gratuitement tout l'après-midi.

Nous tenons à remercier tous les habitants de nos deux villages mais aussi des villages voisins d'être venus si nombreux pour soutenir notre projet. Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine le **04 mai 2025**.



QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DE BON VOISINAGE À RESPECTER POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

- Petit rappel des horaires pour les travaux de tonte et autres engins de jardinage bruyants : **8h00 /12h et 13h00/20h00. (19h00 le samedi). Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.** Cris et jeux, tapages nocturnes, scooters débridés, activités autour de la piscine, musiques extérieures ou dans les véhicules, travaux de bricolage, etc... sont autant de sources de conflits potentiels que l'on peut éviter avec un peu de bon sens.
- **Nuisances sonores.** Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tra publique.
- **Déjections canines.** Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs, lieux publics et les prairies où paissent des vaches. Laisser son chien faire ses besoins dans une prairie où paissent des vaches peut avoir de graves répercussions. Une seule déjection peut causer l'avortement d'un bovin.
- **Lutte contre le moustique tigre.** Pour éviter la prolifération de moustiques et spécialement du moustique tigre, il est impératif d'éviter toute eau stagnante (coupelles pour pots de fleurs, piscines non entretenues, bâches, arrosoirs, pneus usagés etc.). Pour votre information, le moustique tigre est vecteur de pathogènes tels que la dengue, chikungunya et le virus du Zika. Renseignements et/ou signalements :
Brigade verte d'Alsace TEL. : 03 89 74 84 04 (7 j/7)
- **Urbanisme : déclaration préalable.** Vous souhaitez réaliser des travaux ou des modifications de faible importance? Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser certains travaux qui ne sont pas soumis a permis de construire. Il peut s'agir de la création de petites surfaces et de certains aménagements intérieurs et extérieurs. (abri de jardin, pergola, carport, pose de panneaux photovoltaïques, etc...). Pour plus de renseignements, merci de contacter la mairie ou de vous rendre sur [service-public](#).



Déjection canine
interdite

• **RAPPEL : Jusqu'au 1^{er} septembre, les ordinateurs obsolètes ou défectueux seront collectés en mairie pour être remis aux Lions Clubs, (câbles, imprimantes, téléphones, écran, clavier, etc...)**

MAIRIE DE WAHLBACH

2, rue de l'église - 68130 Wahlbach

Tél : 03.89.07.87.59 - Fax : 03.89.07.80.34

mairie@wahlbach.fr

www.wahlbach.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi de 15h à 18h30

Mardi et Jeudi de 09h à 11h30

ou sur rendez-vous

Très bonnes
vacances !



Hopla! Salut!
Et Au'roir !